Image not found or type unknown

Deplacement de réseaux qui doit payer?

Par **feufeu**, le **05/01/2016** à **10:52**

Bonjour
j'ai acquis un terrain constructible en 1999 (avec servitude de passage) un permis de construire m'a été accordé avec raccordement des réseaux en limite de domaine privé.La commune a ensuite acheté cette servitude de passage et va réaliser un parking public,mes compteurs se retrouverons par le fait au milieu du parking à 50 m de ma propriété,des travaux de déplacement des compteurs sont a envisager,qui doit payer?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés